

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

17 décembre 2024 à 8 h 30

Salle du conseil d'arrondissement (402), 500, rue du Pont

ORDRE DU JOUR

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour
3. Propositions
 - 3.1 Conclusion d'avenants aux ententes intervenues en 2021 entre la Ville de Québec et chacun des huit (8) centres communautaires de loisir fédérés de l'arrondissement de La Cité-Limoilou relativement au versement d'un soutien financier afin de soutenir leur mission - Arrondissement de La Cité-Limoilou - LS2024-184
 - 3.2 Abrogation de la résolution CA1-2024-0080 relative à une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement requises par le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme R.C.A.1V.4 pour l'immeuble localisé au 769, boulevard Charest Est - District électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur - TM2024-101 - TM2024-319
 - 3.3 Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir des cases de stationnement requises par le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4 pour l'immeuble localisé au 771-777, boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - District de Saint-Roch-Saint-Sauveur - TM2024-419
4. Réglementation
 - a) Avis de motion et projets de règlement
 - a)1 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Patro Laval inc. pour l'utilisation du lot numéro 5 343 106 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 529 (145, rue Bigaouette) quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur - GT2024-558
 - a)2 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Patro Laval inc. pour l'utilisation du lot numéro 5 343 106 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 529 (145, rue Bigaouette) quartier de Saint-Sauveur, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur - GT2024-558
 - b) Adoption des règlements
 - b)1 Adoption du *Règlement de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou sur la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.C.A.1V.Q 510 - FN2024-076
5. Clôture

Assistante-greffière
d'arrondissement

Cindy Rousseau

P.S. Les personnes qui utiliseront le transport en commun pourront y obtenir gratuitement une carte donnant deux droits de passage en autobus.